



Règlement administratif de
l'édition 2026 du Jeu Concours
Polytech 3D

À propos

Les 22 et 23 mai 2026, pendant 24 heures, aura lieu la cinquième édition de la compétition nationale du Concours Polytech 3D de Polytech Tours.

Les équipes, s'affronteront sur 24 heures sur deux épreuves. Afin de relever les défis qui leur seront proposés, ils devront mettre en œuvre leurs solutions les plus innovantes et créatives afin de convaincre le jury et d'obtenir l'un des prix récompensant les meilleurs compétiteurs.

Cette manifestation originale est aussi l'occasion de rencontres et de discussions avec les différents acteurs et entreprises de l'impression 3D. Ces partenaires de l'évènement viendront soutenir les participants, les conseiller et présenteront quelques-unes de leurs solutions répondant aux différents enjeux d'aujourd'hui et de demain dans le domaine de la fabrication additive de matériaux polymères et de matériaux métalliques.

Introduction

Le présent règlement a pour vocation d'informer les participants sur les différents aspects du challenge et d'assurer leur sécurité ainsi que celle de l'ensemble des personnes présentes sur les lieux de l'évènement.

Inscription

Le concours Polytech3D se déroule les **22 et 23 mai 2026** à Polytech Tours, **7 avenue Marcel Dassault, 37200 Tours**.

L'inscription se déroule sur **notre site internet** <https://polytech3d.univ-tours.fr/> dans l'onglet « inscriptions », du 21/02/2026 au 10/05/2026 inclus. Toutefois, si le nombre d'équipes maximum que nous pouvons accueillir est atteint, les inscriptions seront fermées avant la date limite. Chaque équipe doit être composée de 1 à 3 personnes maximum. Les participants doivent être âgés au minimum de 15 ans révolu au moment de la compétition. Pour les mineurs, une autorisation à remplir par le représentant légal est demandée au moment de l'inscription.

L'inscription est gratuite. **Un espace repos sera mis à disposition la nuit du vendredi au samedi**, dans les locaux accueillant le concours. Il est de la responsabilité des participantes et participants de prendre le matériel nécessaire pour pouvoir se reposer la nuit (matelas de camping, duvet, autres...)

Pour valider votre inscription vous devrez répondre au questionnaire sur le site internet. Vous recevrez alors une réponse validant votre inscription.

Acceptation du règlement

L'inscription d'une équipe au concours Polytech 3D implique l'acceptation de l'intégralité des termes des règlements administratif et technique et des règles imposées aux différentes épreuves.

Les participants s'engagent à assurer l'intégralité de la ou les épreuves auxquelles ils se sont inscrits.

Programme de la compétition

Accueil et installation

Le premier jour de la compétition, chaque équipe doit se présenter au bureau d'accueil qui ouvrira à partir de 08h30.

Les équipes prennent ensuite possession du stand qui leur est attribué pour être opérationnelles pour le début de la compétition.

Un réseau wifi gratuit sera mis à disposition des participants pour toute la durée de la compétition.

Début et fin de la compétition

La compétition en elle-même débute le vendredi 22 mai 2026 à 10h00 et s'achève le samedi 23 Mai 2026 à 10h00.

Diffusion des résultats et remise des prix

La diffusion des résultats et la remise des prix auront lieu le **samedi 23 mai 2026 en début d'après-midi**.

Propriété intellectuelle

Conformément à l'article L-121-1 du Code de la Propriété Intellectuelle, les participants conservent les droits moraux résultant des droits d'auteurs attachés à leur création. Il leur appartient de protéger leur création en déposant une enveloppe Soleau, un brevet ou un modèle. Le concours décline toute responsabilité en cas de préjudices résultant d'une négligence de la part du participant et concernant la protection de la propriété industrielle, notamment du fait de la notoriété liée à la participation au concours.

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteur des éventuelles données utilisées dans leurs créations.

Les participants s'engagent à accepter, sans pouvoir prétendre à aucune rémunération ni récompense, la publication de leur identité et la présentation de leur projet à des fins informatives, promotionnelles ou médiatiques, dans le cadre du concours, quel que soit le mode de diffusion de ces informations (brochures, plaquettes, flyers, affiches, articles de presse, site internet, etc).

Chaque participant s'engage à céder à titre gracieux aux organisateurs du concours et ses partenaires le droit d'utilisation de son image, de ses nom et prénom, de ses créations pour l'exploitation de photographies, d'interviews ou vidéos prises pendant le concours et qui pourraient être utilisées par l'organisateur et ses partenaires pour promouvoir cette opération (communications internes, externes, revues, magazines, vidéos, sites internet, etc). L'utilisation de ces données se fera à des fins non commerciales et uniquement dans un but d'information.

Les organisateurs s'engagent à ne pas diffuser les coordonnées des participants, sans leur accord, à des tierces personnes. Il est demandé à chaque participant de renvoyer un exemplaire complété de l'acte de cession de droit à l'image au moment de l'inscription.

Ces autorisations valent pour la France et pour le monde entier et pour une durée illimitée.

Protection des données personnelles

Il est rappelé que pour participer au concours Polytech 3D, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations les concernant (nom, prénom, coordonnées téléphoniques, adresse de courriel, etc.). La collecte de ces informations à caractère personnel est indispensable au bon fonctionnement du concours. Elles serviront aussi pour la création de compte pour l'accès gratuit au wifi. Le défaut de communication des données personnelles requises aura pour conséquence de ne pas permettre la participation au concours.

Le site internet de la compétition utilise le protocole de sécurisation des échanges sur Internet SSL. Les informations collectées sont sauvegardées dans un fichier informatique le temps nécessaire à la prise en compte de l'inscription des participants, à la détermination des gagnants et à l'attribution des prix. Ces informations sont destinées aux organisateurs. La liste des gagnants pourra être communiquée aux partenaires de l'événement qui fournissent les lots, ceci à des fins de livraison, de support et service après-vente.

Conformément aux articles 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 du règlement général sur la protection des données, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. Les participants ou leurs représentants légaux peuvent exercer ces droits en nous contactant par le biais **de la rubrique contact du site internet**. Les participants ont aussi un droit de réclamation à la CNIL.

Les données personnelles ne seront pas conservées au-delà de la proclamation des résultats.